

Mairie de POIROUX 85440
116 rue du Payré
Département de la Vendée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06-11-2023

N°78-2023

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 30/10/2023

Présents: Edouard de La BASSETIERE, Nicolas BOUREAU, Annie RENOUF, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Roger GOMET, Stéphane CHAIGNE, Joseph BERNARD, Laure de MAISONNEUVE, Sylvie LEBON, Frank RABILLE

Absents ou excusés :

Karine GAZEAU a donné pouvoir à Francis CHUSSEAU

Romain TESSIER a donné pouvoir à Stéphane CHAIGNE

Véronique DESMARICAUX,

Secrétaire : Annie RENOUF

78-2023 : BUDGET PRINCIPAL : DECISIONS MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire une décision modificative au budget principal au chapitre 66 « Charges Financières », en raison d'une prolongation d'intérêts de la ligne de trésorerie et du prêt d'un an avant remboursement. En effet, la vente des gîtes ayant été repoussée de quelques mois, la ligne de trésorerie et le prêt n'ont pas pu être remboursés avant.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Virements de crédits :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65 : Article 6535 : Formation :	- 1 647 €
TOTAL :	- 1 647 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 66 : Article 66111 : Intérêts à l'échéance :	+ 547 €
Article 6616 : Intérêts bancaires :	+ 1 100 €
TOTAL :	+ 1 647 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la décision modificative n°5 du budget Commune comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 085-218501799-20231106-DELIB782023-DE

Chapitre 65 : Article 6535 : Formation :	- 1 647 €
TOTAL :	- 1 647 €
<i>En recettes de fonctionnement :</i>	
Chapitre 66 : Article 66111 : Intérêts à l'échéance :	+ 547 €
Article 6616 : Intérêts bancaires :	+ 1 100 €
TOTAL :	+ 1 647 €

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme au registre en mairie

Le 10/11/2023
Le Maire,
Edouard de La BASSETIERE

